

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 24 mars 2026

### **LES PAYS DE LA LOIRE, PREMIÈRE RÉGION A LANCER LA TERRITORIALISATION DES CONFÉRENCES DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025 consacre la souveraineté alimentaire comme intérêt général majeur. Elle prévoit l'organisation, en 2026, de conférences de la souveraineté alimentaire, pour doter la France d'une stratégie renouvelée et partagée, pour les 10 années suivantes, en termes de souveraineté agricole et alimentaire.

#### **La souveraineté alimentaire : un défi régional en Pays de la Loire**

La « souveraineté alimentaire » se définit comme la capacité de la France à produire, transformer et distribuer sur son territoire une alimentation saine, durable et accessible à tous, tout en préservant ses capacités exportatrices au service de la sécurité alimentaire mondiale et de la compétitivité de nos entreprises.

Des travaux sur la souveraineté alimentaire ont commencé, au niveau national, dès la fin de l'année 2025. **En région Pays de la Loire, le lancement officiel des travaux régionaux, a été donné ce 24 mars 2026, par Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire, Lydie Bernard, vice-présidente de la Région Pays de la Loire en charge de l'Agriculture et des Industries agroalimentaires et Olivier Lebert, président de la Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire.**

Cette initiative a pour objectifs de mobiliser l'ensemble des filières de la région pour identifier les leviers de compétitivité et de résilience du modèle agricole et agroalimentaire français et d'adapter les politiques publiques à l'évolution des marchés, des attentes sociétales et du climat.

## Une démarche transversale et collective

Ces travaux, qui reposent sur une démarche transversale et collective, regroupent les services de l'État en Pays de la Loire, la Région Pays de la Loire, la Chambre Régionale d'Agriculture et les professionnels des différentes filières : production animale (bovins, porcs, volailles, lait), productions végétales (mâche, pommes, vins, blés...) et productions de l'aquaculture et de la pêche.

Notre ambition est d'identifier, de porter et d'accélérer, ensemble, des projets concrets et souverains dans tous nos territoires au service de nos filières agro-alimentaires et des filières de la pêche et de l'aquaculture, et ainsi de contribuer aux objectifs nationaux.

Tous les acteurs se réuniront, fin juin, afin de consolider une synthèse régionale qui sera transmise au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire pour le début de l'été en vue de son intégration dans la synthèse nationale, conciliant ambition nationale et déclinaison régionale et territoriale.

La synthèse de ces travaux sera dévoilée le 29 juin 2026 et l'accélérateur agricole, aquacole et de la pêche sera lors lancé et initié.

---

## La souveraineté alimentaire en région Pays de la Loire

**L'élevage bovin**, pilier historique de la région, produit des viandes et du lait, pour nourrir au-delà des frontières. La Région Pays de la Loire contribue à + de 16% de la production nationale de viande bovine et de 16% pour la production de lait. Néanmoins, la diminution des cheptels menace aujourd'hui cet équilibre. L'enjeu réside, désormais, dans le maintien de cette filière dans la région Pays de la Loire.

**Le maraîchage**, avec 6 500 hectares de cultures légumières et une mâche représentant 80 % de la production nationale, la région exporte jusqu'à un quart de ses volumes vers l'Europe.

**La viticulture**, avec ses 31 000 hectares de vignes, incarne parfaitement cette souveraineté alimentaire ouverte sur le monde.

**L'aviculture**, filière stratégique, produit 18 % des œufs français et exporte une partie de ses volumes.

**La pêche et l'aquaculture** exportent des coquillages mais importent encore 80 % des poissons consommés.

---

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

**Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 89 / 90 / 91

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)